



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 30591

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications exprimées par l'association française contre les myopathies (AFM) et par l'association des paralysés de France (APF) afin d'améliorer à la fois l'autonomie et l'intégration des personnes handicapées. En effet, ces deux associations souhaitent conjointement une prise en compte individualisée des fonctions déficientes, passant par le financement des aides humaines et des aides techniques en fonction des besoins fondamentaux de chacun, et non plus sur la base de systèmes forfaitaires tels que le TIPS (tarif interministériel de prestations sanitaires) ou l'ACTP (allocation compensatrice tierce personne). Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30591

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3228